



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 29/06/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 juillet 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme DEGOS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DEGOS (a donné procuration à M. BROQUERES), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à LAFOURCADE).

Etait absent non excusé : M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n° 13

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des LANDES – Aménagement « Arrêt Echangeur TARTAS Est »

Comme vous le savez l'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des transports publics, impose aux autorités organisatrices de transport la rédaction d'un Agenda d'Accessibilité Programmée, document les engageant à une programmation sur six ans de la mise en accessibilité des arrêts qualifiés de prioritaires.

Le Département des Landes ayant respecté le délai de dépose du dossier avant le 26 septembre 2015, s'est vu notifier l'approbation de son schéma par Madame le Préfet le 15 octobre 2015. Il prévoit la mise en accessibilité de 40 arrêts d'ici à fin 2022.

Un arrêt « rond-point de BEGAAR » est desservi actuellement par la ligne XL'R 1 DAX/MONT de MARSAN avec notamment la correspondance avec une navette rionnaise. Or, le Département nous fait savoir que cet arrêt s'effectue sur l'anneau du rond-point dans des conditions pouvant donner une impression d'insécurité, ce que rappellent régulièrement les usagers et les conducteurs de bus.

Aussi, le Département suite à différentes réunions en 2014 et le 25 mars 2016 a proposé le principe de déplacement de l'arrêt pour l'implanter à l'échangeur de TARTAS Est au niveau de l'aire de pique-nique située en face du magasin NETTO.



Cette solution permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement à la fois pour emprunter la ligne XL'R et covoiturer tout en améliorant la desserte de la ville de TARTAS, par la navette communale rionnaise en rabattement sur la ligne XL'R, et en sécurisant totalement l'arrêt de bus.

La maîtrise foncière dans ce secteur permettrait d'envisager si nécessaire l'agrandissement de cette zone favorisant ainsi le développement de la mobilité durable. Le coût de cet aménagement est estimé entre 100 et 120 k€ dont la maîtrise d'œuvre pourrait être conduite par la Direction de l'Aménagement du Conseil Départemental.

La maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par la Commune de TARTAS qui bénéficierait ainsi d'une aide au titre des amendes de police (10 à 12 % environ), d'une subvention pour la réalisation de l'aire de covoiturage (10 à 12 % environ) et d'une participation du Département au titre de la mise en accessibilité (50 % environ).

Sur la base de ces éléments il est proposé à notre assemblée :

De donner un avis favorable

D'accepter de confier la maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental

D'assurer la maîtrise d'ouvrage tout en sollicitant les meilleures aides possibles.

Il est précisé qu'une Décision modificative viendra porter inscription des crédits dans le courant du deuxième semestre 2016.

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

ACCEPTE de confier la maîtrise d'œuvre au Conseil Départemental.

ASSURE la maîtrise d'ouvrage tout en sollicitant les meilleures aides possibles.

Il est précisé qu'une décision modificative viendra porter inscription des crédits dans le courant du deuxième semestre 2016.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

Identifiant unique*: 040-214003139-20160704-2016_D13-DE

Envoyé en préfecture, le 06/07/2016 - 09 33

Reçu en préfecture, le 06/07/2016 - 09 45



* Communiqué de presse de la Préfecture de la Région Île-de-France le 06/07/2016

Forêt emboîtée
Béton planimétrique à 20
Bordures



